

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
15 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
54 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 5 NOVEMBRE 1846.

Notre conseil municipal se réunira ce soir. Espérons que les propositions qui ont été abordées dans les dernières séances sont de nouveau soumises à son examen, et que les allégations de M. le maire ne seront pas considérées comme des

... forest avait demandé des secours pour les inondés de... Qu'a répondu M. Terme? Qu'il ne croyait pas pouvoir... proposition spéciale au conseil municipal, proposition... serait sans précédents. Il ne nous serait pas difficile de... que cette proposition a des précédents, mais cela de... inutile, si l'on considère qu'en ce moment les conseils... de diverses localités ont déjà voté des allocations... qu'ils ont même formé des commissions prises... leur sein, qui ont pour mission de répartir ces secours... par des votes, et en même temps d'organiser des qu... domicile. Dans ces localités, qui sont nombreuses, on ne... occupé de savoir s'il y avait ou non des précédents à... er; on a vu un immense désastre auquel il était urgent... édié, et on a usé de toutes les ressources dont on pou... poser; on a pensé que ce n'était pas trop du concours... Etat, des communes, du clergé et des citoyens, on a voulu... grand acte de solidarité s'accomplir, et on a agi en con... sence. Est-ce bien à Lyon qu'on devait montrer tant de... presse pour les malheurs des riverains de la Loire? N'a... nous pas pour stimulant nos propres désastres de 1840?... que qu'alors nous n'avons pas été heureux de voir le pays tout... s'occuper de nous venir en aide? Mais les désastres oc... sionnés par la Loire dépassent ceux que les riverains du... ligne ont supportés; fera-t-on moins pour eux que pour... nous?

Aujourd'hui que les scrupules de M. le maire doivent... levés en ce qui concerne la question des précédents, nous... espérons qu'il ne se refusera plus à accomplir ce que nous... considérons comme un devoir et à demander au conseil un... pour secourir les malheureux inondés. En tout cas, nous... les membres du conseil municipal qui pensent, ... nous, qu'un secours doit être voté, à renouveler la pro... émise jeudi dernier par l'honorable M. Lafortest. ... cette même séance, on a demandé à M. le maire s'il... la misère qui semble devoir cet hiver envahir notre cité, ... on saurait prendre quelques moyens pour y aviser. ... Terme n'a pas eu plus de bonne volonté pour cette grave... tion des moyens à employer pour secourir nos pauvres que... celle des secours à accorder aux inondés de la Loire. Il a... déclaré que le travail ne manquerait pas. M. Dervieux... testé son dire, nous le contestons aussi; mais admettons... soit exact, il ne sera pas moins urgent de s'occuper de... partie de la population qui dans tous les moments de... est en proie à d'horribles privations. On nous répondra... conseil municipal a voté un secours de 50,000 f. pour... enter les ressources des bureaux de bienfaisance. Ce se... est une dérision pour une ville comme la nôtre, surtout... un temps où le prix du pain est si élevé. D'ailleurs, ... 50,000 f. ne sont guère qu'une augmentation de secours... déndée et accordée annuellement.

... d'autres villes on prend des moyens pour que les indi... les ouvriers sans travail paient le pain à un prix raison... et nous, nous nous croiserons les bras, parce qu'il con... à M. Terme d'affirmer que le travail est abondant, et... nous aurons appris de lui qu'un officier de la marine... venant de la mer Noire, a vu à son départ plus de sept... navires en chargement pour Marseille! Ces 700 navires... pas encore dans nos ports du Midi, et quand ils y se... nous ne les aurons pas pour cela sur nos marchés. M. le... ignore-t-il donc que ces navires sont en mouvement... des capitales qui veulent s'enrichir par la hausse du... et qui sont d'accord entre eux? Ignore-t-il, d'autre part, ... les compagnies de bateaux à vapeur sont maîtresses des... de transport?... C'est la peur, a-t-il dit, qui fait l'aug... tion. Non, ce n'est pas la peur, mais bien l'agiotage et... tolérées par des magistrats aveugles ou complai... En l'état des choses, il y a donc lieu aussi à revenir sur... tion des moyens à employer pour venir au secours de... indigents.

... voudrions bien aussi qu'on nous fit savoir si, dans... pas un bon nombre de bras seraient inoccupés, on... en mesure de créer quelques ateliers de travail. Ce n'est... dans deux mois, même dans un mois, qu'il faudra aviser à... ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui. Chaque mo... perdu est un grand mal, et nous ne pouvons rester ainsi... le doute. Il faut qu'on sache si, parce qu'on a du canon, ... est décidé à ne pas donner de pain et de travail aux mal... que la faim va menacer.

... quant à la question des eaux, elle ne peut rester non... sans éclaircissements; à moins que M. Terme ne soit dis... à se jouer du conseil, il s'expliquera de nouveau, et sur... nous fera connaître les motifs de l'arrêté inqualifiable de... l'arr... nous avons déjà dit, on commence à ne plus rien com... dre à toutes les marches et contre-marches dont cette... est l'occasion. Il faut savoir enfin si la compagnie

des eaux de Royes, qui depuis plusieurs années fait d'in... croyables efforts pour nous fournir d'eau, sera plus puissante... que l'opinion publique, plus puissante que le conseil munici... pal lui-même, et si son influence sera assez forte pour faire... avorter des résolutions prises avec maturité et après de lon... gues discussions.

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

Nous ne recevons pas l'*Indépendant des Pyrénées*, et nous n'avons pu... juger du ton habituel de sa polémique que par les emprunts que font à ce... journal d'autres feuilles publiques. Ce que nous avons lu serait bien loin... de nous expliquer le déploiement de rigueurs extrêmes dont l'*Indépendant*... est l'objet. Un langage ferme, s'appuyant sur des faits dont la preuve est... donnée ou offerte, ce n'est pas là ce qui peut justifier, faire comprendre, ... même en ce temps de réaction, huit procès de presse s'adressant au même... journal et l'assillant coup sur coup en moins de trois mois.

Mais si l'on se souvient que l'*Indépendant des Pyrénées* a soutenu avec... vigueur la candidature de M. Arago, qu'il a contribué à la faire triompher, ... qu'il a énergiquement dénoncé les actes de corruption tentés sur les élec... teurs ainsi que les moyens d'intimidation mis en pratique par le général... de Castellane en faveur du candidat ministériel, on sera fort tenté de croire... que la rancune et la violence ne sont pas du côté du journaliste. On se... rappellera les belliqueuses démonstrations de ce général, auquel son com... mandement a été conservé, ainsi que l'inutilité de ces provocations poussées... aussi loin que possible, et l'on se demandera si ce n'est pas là une tentative... de revanche pour la partie qui a été perdue dans la rue.

Quoi qu'il en soit, il y a là assurément de quoi réfléchir sur la constitu... tion de la presse en France. Avec ce parti pris de saisies préventives, il... n'est pas de journal qu'on ne puisse tuer, quelle que puisse être l'issue ul... térieure des procès intentés. La *Sentinelle des Pyrénées* ne paraît que deux... fois par semaine, et c'est presque la suppression d'un numéro par semaine... qu'il a dû subir. Qu'il y ait acquittement et main-levée de ces saisies deux... ou trois mois plus tard, cela réparera-t-il le dommage causé à ce journal? ... N'aura-t-il pas perdu le plus grand nombre de ses abonnés, peu disposés à... se laisser rationner ainsi par le parquet?

Nous devons donc, non seulement au lien de confraternité, mais à notre... propre sûreté, à celle de toute la presse indépendante, de protester éner... giquement contre ces rigueurs redoublées, qui équivalent à une confiscation, ... et qui, si elles réussissent sur la frontière de l'Espagne, ne tarderaient... guère à nous doter du libéral régime que nous sommes allés si heureuse... ment consolider à Madrid.

Paris, le 3 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la rentrée des cours et tribu... naux. A la cour de cassation, M. le procureur-général Dupin a... laissé à M. Delangle le soin de faire cette année la mercuriale... d'usage. M. Delangle, dans un assez long discours, a fait l'his... torique de la création de la cour suprême, qui s'appela d'abord... *tribunal de cassation*. Chemin faisant, il est entré dans quel... ques détails biographiques sur plusieurs des premiers mem... bres qui composaient ce tribunal.

A la cour royale, c'est M. Berville, avocat-général, qui a pro... noncé le discours de rentrée. Il avait pris pour texte la question... du salaire des travailleurs et de l'organisation du travail. M. ... Berville, tout en rendant justice aux bonnes intentions de... quelques uns des publicistes qui se plaignent de l'insuffisance... des salaires et de l'excès des travaux, combat les formules de... ces publicistes, et dit que, loin d'avoir pour effet le soulage... ment des classes souffrantes, elles auraient pour résultat de... les égarer dans de mauvaises voies, de provoquer les grèves, qui... créent plus de misères qu'elles n'en guérissent. L'orateur ne... veut pas s'appesantir sur les doctrines de Fourier et des com... munistes, doctrines dont l'application susciterait un état social... qu'il faudrait remanier le lendemain, remanier toujours, et... qui, selon lui, ne tombe pas sous l'empire d'une discussion sé... rieuse. Il ne faut pas, ajoute M. Berville, égarer violemment... toutes les positions; il faut, ce qui est seul possible, établir... dans la loi une tendance à l'égalité.

L'orateur s'élève contre cette formule qui demande l'organi... sation du travail pour faire cesser ce qu'on appelle l'exploita... tion de l'homme par l'homme. Selon M. Berville, cette expres... sion n'a point de sens dans notre société; c'est une définition... barbare qu'il faut effacer du dictionnaire de la langue politi... que. Il trouve la société, dans les rapports du maître et de l'ou... vrier, convenablement organisée. Il est juste, dit-il, que là où... est la mise soit le produit, là où sont les risques soient les... chances de succès.

Discutant la question des salaires, M. l'avocat-général dit... que, si on augmentait aujourd'hui le prix de la main-d'œuvre, ... demain la commande diminuerait inévitablement, et que cela... aurait pour effet de favoriser la production étrangère; le sa... laire baisserait. Il vaut donc mieux gagner de faibles salaires... que de ne rien gagner du tout.

M. Berville exprime enfin ses idées sur l'organisation du tra... vail, idées qui sont celles de toutes les personnes qui ne croient... pas qu'on doive l'organiser. En somme, M. Berville nie le pro... blème pour n'avoir pas à le résoudre.

M. l'avocat-général a payé d'ailleurs, en finissant, avec la... bienveillance qu'on lui connaît, un tribut de regrets à MM. Beu... chot, F. Portalis et Ph. Dupin, morts pendant la dernière... année judiciaire.

Après ce discours, les avocats présents à la barre ont prêté... serment.

— Le conseil-général de la Seine s'est réuni hier; il a... nommé pour son président l'honorable M. Arago.

Jusqu'à ce jour, la nomination à ces fonctions était restée, ... pour le conseil, une affaire tout-à-fait étrangère à la politique; ... mais l'honorable député radical a été l'objet de tant d'attaques,

de tant d'injures, que ses collègues ont voulu lui donner un... éclatant témoignage de leur estime et de leur considération. Il... a été porté au fauteuil par vingt voix contre dix-sept, qui se... sont portées sur M. Aubé. Cette manifestation a eu lieu malgré... tout ce que M. de Rambuteau a fait pour l'empêcher.

Nous apprenons, d'un autre côté, que les nombreux amis... que M. Arago compte à Perpignan ont ouvert une souscription... dont le produit est destiné à lui offrir une médaille.

— Voici un fait qui pourra donner une idée des besoins... d'argent qui commencent à se faire sentir: la Banque de... France a escompté pour la somme énorme de 87 millions à... l'échéance du 31 octobre dernier. C'est le plus fort escompte... qui ait jamais été fait pour une seule échéance.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui une ordonnance royale... qui ouvre à M. le ministre des finances un crédit extraordinaire... de 200,000 f. pour subvenir à des dépenses urgentes du service... des postes occasionnées par les inondations.

— La tombe s'est ouverte presque en même temps pour... M. le maréchal de Bourmont et pour l'amiral Duperré qui, ... tous deux, ont pris part à l'expédition d'Alger. Il y a trois jours, ... on annonçait la mort de M. de Bourmont, dont le nom se... rattache si tristement à la trahison qui nous a fait perdre la... bataille de Waterloo; aujourd'hui, c'est celle de M. l'amiral... Duperré que nous avons à annoncer. Il est décédé hier à la... suite d'une maladie de la moelle épinière dont il souffrait de... puis long-temps déjà.

M. Duperré était, comme homme de mer, un glorieux ma... rin; mais il a eu le malheur, il y a quelque années, d'accepter... les fonctions de ministre de la marine, et les intérêts de notre... marine n'ont guère prospéré sous son administration.

M. de Mackau et M. le prince de Joinville vont se disputer... son titre d'amiral. M. de Mackau est un homme auquel on doit... beaucoup, car c'est un homme d'une bonne volonté extrême... pour éluder les votes des chambres pour la reconstitution de... la marine française; mais M. de Joinville est prince du sang, ... et il est probable qu'à ce titre il obtiendra la préférence.

— On annonce que le gouvernement vient d'envoyer une... frégate à vapeur de 450 chevaux dans le Tage pour y renforcer... la station française.

M. le curé de Chânes (Saône-et-Loire) vient de se démettre... de ses fonctions pour des motifs que nous ne pouvons suffisam... ment apprécier. Il a adressé à ses paroissiens la lettre sui... vante, que nous croyons devoir publier; nous la faisons sui...ivre d'une autre lettre en réponse, qui nous a été adressée par... son auteur.

AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE CHÂNES.

Mes chers paroissiens,

Je dois à vous et je dois à moi-même de vous expliquer, en peu de... mots, les motifs de la démission soudaine que je viens de donner de... mon ministère. Il ne faut ni pour vous, ni pour moi, ni pour la reli... gion, que de fausses interprétations s'attachent à cet acte. Vous avez été... les témoins de ma vie, vous devez être les confidents de la résolution... qui la brise.

Je vivais, depuis seize ans, au milieu de vous, cherchant, dans la me... sure de ma foi et dans la convenance de mon sacerdoce, à vous édifier... de ma parole et à vous diriger dans la voie de Dieu. Tout-à-coup, et... sans aucun avertissement préalable, un grand-vicaire de monseigneur l'é... vêque d'Autun descend dans votre commune, se présente chez moi, une... formule de loi dans la main, et me dit, au nom de mon supérieur spiri... tuel: « Signez cette profession de foi, ou remettez les clefs du sanctuaire... et ne repassez plus le seuil de votre église. » Sans hésiter un instant, sans... examiner et sans discuter les termes de cette profession de foi, mais ne... considérant, dans cette sommation, que deux choses: l'abus d'autorité... qui vient sonder à toute heure le secret de la conscience, et la contrainte... morale exercée contre un prêtre à qui l'on donne à choisir entre une pro... fanation de sa pensée et la perte de son pain, j'ai choisi de perdre mon... pain. J'ai racheté la complète indépendance de ma conscience au prix de... ma profession sur la terre; et, tout en m'affligeant d'être séparé de vous, ... j'ai remercié le ciel de m'avoir fait reconquérir à ce prix la liberté des... enfants de Dieu. J'ai remis respectueusement la clef de mon église, et je... me suis jeté aveuglément dans les bras de cette Providence qui sait seule... ce qu'elle veut de nous.

Sans doute, mes chers paroissiens, il m'en coûte beaucoup de m'éloi... gner de cette famille spirituelle dans le sein de laquelle j'ai passé tant d'an... nées obscures et paisibles de ma vie; mais vous auriez cessé de m'esti... mer si j'avais acheté par une complaisance équivoque le bonheur de finir... mes jours au milieu de vous, et j'aurais perdu ma propre estime si je... m'étais engagé à enchaîner dans les liens d'une formule arbitraire une... pensée qui n'est sainte qu'à la condition de rester libre, et dont je n'au... rais pas à me glorifier devant Dieu si je ne pouvais la discuter avec ma... raison (1).

Tels sont, mes chers paroissiens, les circonstances et les motifs de l'é... loignement subit qui vous étonne et qui m'afflige. A Dieu ne plaise que je... vous les expose dans l'intention de tourner votre étonnement et mes... peines en accusation contre mes supérieurs ecclésiastiques. Ils ont agi dans... la plénitude de leur prudence, comme moi dans la plénitude de ma li... berté. Les devoirs contraissent heurtent quelquefois, mais se comprennent. ... Le meilleur moyen de me prouver votre amour sera de partager mon si... lence et ma soumission.

Je sors de votre église, non comme un transfuge mécontent et qui se... coue la poussière de ses pieds, mais comme un fils volontairement banni, ... qui, en quittant la maison de sa mère, se retourne toujours vers ses frères... avec un souvenir de reconnaissance et de bénédiction.

Recevez, avec les adieux d'un ami, l'assurance de son éternel dévoue... ment.

Chânes, le 28 octobre 1846.

Lyon, le 2 novembre 1846.

Mon cher abbé,
Je reçois à l'instant les touchants adieux que vous adressez à ces bons... habitants de Chânes dont vous avez conquis l'estime et l'amour pendant

(1) *Rationabile obsequium vestrum.* (Saint Paul.)

tant d'années par votre sainte pratique des devoirs de l'homme et du prêtre. Ils n'oublieront jamais les bienfaits et les lumières que votre sacerdoce divin a répandus sur leur commune.

Votre détermination, mon cher ami, est celle d'un homme de cœur et de bon sens; elle recevra l'approbation des honnêtes gens de toutes les classes. Quand il s'agit d'une cause aussi sacrée que le respect de la conscience et aussi sainte que la sauvegarde de la liberté, vous aurez toujours mon assentiment et l'appui des hommes de bien.

Ne dirait-on pas aujourd'hui que le clergé, subissant les révolutions qui bouleversent à chaque moment les éléments et les sociétés, espère trouver son salut dans l'insolence et l'audace? Le despotisme aveugle du haut clergé ne lui montre la sécurité de son existence que dans l'oppression de ses administrés, chez lesquels il s'efforce d'étouffer les sentiments de noblesse et de dignité de l'homme.

Le pauvre prêtre, obligé de reconnaître l'obéissance passive, tombe dans cette dégradation où l'homme perd la vie de l'âme et ses droits dans l'association. Cette face de la religion telle que la présente l'autorité apostolique doit être pour les hommes bien nés un motif de dégoût et de colère évangélique. Si cependant le clergé comprenait bien sa mission, il pourrait encore régénérer le monde, parce qu'il tient dans ses mains les liens moraux de la confraternité des peuples, sublime influence dans un temps de dissolution dogmatique.

Mais il est une source de décadence de l'ordre ecclésiastique, celle de toutes la plus puissante; elle est dans l'éducation du séminaire, éducation étroite, vague, mystique, où l'abnégation de l'élève s'étend jusqu'à la limitation de la pensée, nécessité d'un autre temps dont je respecte l'origine, mais que je ne comprends plus dans cette brillante période de progrès que nous parcourons.

Cette liberté sociale et religieuse, qui est une des plus belles prérogatives de l'humanité, ne pouvait manquer de trouver en vous un apôtre dévoué et un martyr éclairé.

Adieu, cher ami; croyez à mon bien sincère dévouement.

Le docteur GERBAUD.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin le *Charlemagne*, capitaine Arnaud, parti d'Alger le 30 octobre, est arrivé dimanche dans le port de Marseille. On a reçu par cette voie des détails intéressants sur un engagement qui a eu lieu, près de Bougie, entre la garnison de cette place et les Mezzaïa, et dans lequel la victoire est restée à nos armes. La correspondance suivante, que nous empruntons à l'*Akhbar*, les fera connaître à nos lecteurs :

Bougie, 25 octobre 1846.

Depuis quelque temps les environs de Bougie étaient assez tranquilles; les Kabyles en général avaient abandonné la plaine, sauf les Mezzaïa, qui ne pouvaient se résoudre à quitter le seul endroit où se trouvent pour eux des terres labourables et des pâturages. Aussi, les actes d'hostilité commis de ce côté provenaient-ils toujours de leur fait. C'est ainsi que, vers le milieu de ce mois, ils ont assailli plusieurs officiers de la garnison qui étaient en chasse, et ceux-ci, après une défense assez vive, ont été obligés de se replier sur la place. La vengeance de cette agression ne se fit pas attendre: quelques heures après la rentrée des officiers poursuivis, les tirailleurs indigènes enlevèrent un troupeau aux Kabyles.

Le 17, une razzia plus importante fut exécutée par ordre de M. le commandant de Wengy, commandant supérieur de Bougie. L'ennemi y perdit quelques-uns des siens et se vit enlever environ 200 têtes de bétail. Le lendemain, les Kabyles vinrent tirailler en petit nombre contre la garde du troupeau de l'administration. Ils furent bientôt dispersés par la garnison, dirigée par M. le commandant supérieur, qui les poursuivit au delà du marabout de Sidi-Bou-Ameur.

Nos voisins les Mezzaïa nous gardaient rancune de ces échecs successifs et méditaient une vengeance. L'événement est loin d'avoir justifié leur espoir, comme vous le verrez tout-à-l'heure.

Le 19, une embuscade de ces Kabyles voulut surprendre le troupeau de l'administration, et fut elle-même découverte par une reconnaissance de tirailleurs indigènes dirigée par M. le lieutenant Giacobbi. Cet officier, malgré le grand nombre des ennemis (on estime qu'en tout ils étaient environ 700), n'hésita pas à se précipiter sur eux à la tête de son détachement, qui était de 45 hommes seulement. Il prit ensuite de bonnes positions, plaça ses tirailleurs ventre à terre, et parcourant à cheval la ligne des combattants, il maintint l'ordre et dirigea l'action avec une fermeté digne des plus grands éloges. Bien que chaque coup de fusil des turcos bien embusqués tuât son homme, cependant le grand nombre de nos ennemis, l'épuisement de nos munitions, l'absence de tout secours tendaient la situation périlleuse. Les Mezzaïa criaient à nos tirailleurs indigènes d'abandonner leur chef et de venir se joindre à leurs coreligionnaires. Fort heureusement, ces exhortations ne furent pas accueillies.

Enfin, après une heure et demie de combat, on aperçut la garnison qui se hâtait d'arriver au secours des turcos. Le commandant supérieur, qui la dirigeait, ne se contenta pas de dégager les nôtres; il poursuivit l'ennemi jusque dans ses montagnes, où il brûla huit de leurs *dacheras*, après leur avoir tué beaucoup de monde et fait un grand butin.

En revenant, on abattit à coups de canon le marabout de Sidi-Bou-Ameur, qui était le lieu du rendez-vous de nos ennemis et le centre de toutes leurs intrigues contre nous. On eut soin d'abord d'enlever le *tabout* ou chaise du saint et les lampes qui l'environnaient, et on les fit transporter soigneusement jusqu'à Bougie.

Nos pertes dans l'affaire du 19 sont peu considérables, par rapport aux résultats, et se bornent à un homme tué et à quelques blessés.

Le lendemain de cette affaire, qui aura dû retentir chez les Mezzaïa, quelques cavaliers ennemis descendirent dans la plaine; l'un d'eux, atteint par un obus, éclata littéralement avec le projectile. Le bruit court que c'est un des assassins du commandant Salomon de Mussis.

Le soir de cette glorieuse journée du 19 octobre, qui fera époque dans les annales de Bougie, M. le commandant supérieur de Wengy invita les officiers de la garnison à se rendre au cercle. Il les complimenta tous sur leur belle conduite, et proposa un toast en l'honneur du lieutenant Giacobbi, qui s'est si bien comporté dans cette chaude affaire.

Notre correspondant particulier de Bougie nous fournit des détails qui confirment ceux qu'on vient de lire sur le même événement. Il ajoute à son récit les réflexions suivantes :

Cette affaire fait le plus grand honneur à notre faible garnison et à notre commandant supérieur, qui la dirigeait en personne, et qui a pris encore, dans cette circonstance, les meilleures dispositions pour faire beaucoup de mal à l'ennemi sans s'exposer à de grandes pertes. Nous devons dire aussi que, depuis notre établissement à Bougie, nous n'avions pas châtié aussi rudement cette infâme tribu des Mezzaïa, qui est notre plus acharnée ennemie.

La nouvelle leçon donnée à cette tribu nous a bien convaincus qu'elle est seule aujourd'hui dans des dispositions hostiles contre nous. Les tribus voisines, qui autrefois se seraient portées avec vigueur au secours de la tribu attaquée, n'ont fait aucun mouvement. Elles sont bien décidées à ne plus nous faire la guerre, et à nous laisser agir contre la tribu des Mezzaïa, qui les empêche d'arriver jusqu'à nous et d'établir avec Bougie des relations commerciales qu'elles désirent toutes. L'occupation permanente de notre plaine peut seule nous ouvrir ces relations.

Espérons que M. le gouverneur-général, à sa rentrée en Algérie, tournera les yeux vers notre contrée, négligée depuis long-temps, et qu'il se décidera à nous faire sortir d'un état de blocus qui dure depuis treize années et qui est humiliant pour le pays. Il lui suffira aujourd'hui d'un bien faible effort pour obtenir ce résultat.

SOUSCRIPTION OUVERTE DANS LES BUREAUX DU CENSEUR,

Rue des Célestins, 6,

EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.

(8^e liste.)

MM. Philibert Bossan, ancien militaire, 10 f. — Titart, Griffon et Henri, de chez MM. Martin père et fils, 25 f. — Guerrier, trompette, 3 f. — Didier, fabricant de peignes poursoierie, 2 f. — De-

saye, 5 f. — Auguste Faure, 5 f. — Moreau, 10 f. — F. M., 5 f. — *Souscriptions faites au café du Commerce, aux Terreaux*: Un anonyme, 2 f. — Piotte, 5 f. — David, 5 f. — Un anonyme, 5 f. — Perzet, 5 f. — Péchave, 5 f. — Jacquinet, 5 f. — Savornin, 1 f. — Weiss, 1 f. — Filleuil, 3 f. — Mathiau, 3 f. — Louis Faure, 3 f. — Claude Mollard, 2 f. — J. Leuringer, 3 f. — Miallet cadet, 1 f. — Sadet fils, 5 f. — Ronze-Raymond, 5 f. — Mortillet, 3 f. — Bouvatier, 2 f. — B. C., 5 f. — Berger, 3 f. — B. Robin, 1 f. — Choquet, 3 f. — Un anonyme, 2 f. — M. Gadoise, 2 f. — F., 1 f. — Carriot, 1 f. — Mouton, 5 f. — Delacroix, 5 f. — M. L. S., 5 f. — David, 3 f. — Gabriel Gugenheim, 5 f. — Figuiet jeune, 3 f. — Bert, 3 f. — Un anonyme, 1 f. — Un anonyme, 1 f. — A. D., 1 f. — C. B., 1 f. — L. M., 3 f. — J. P., 5 f. — Farge, 2 f. — Termon, 3 f. — V^e Deschamps, 3 f. — Cheissand-Reynaud, 4 f. — Un anonyme, 2 f. — Un anonyme, 3 f. — Un anonyme, 1 f. — L. Didier, 5 f. — Claude Voisin, 10 f. — Deneuille, 1 f. — Large, 1 f. — Schmitt aîné, 5 f. — Jouve, 5 f. — David et Meunier, 20 f. — *Souscriptions faites au café de Lyon*: MM. Romain, 5 f. — R. et C., 10 f. — M. D., 5 f. — Emile Bayon, 10 f. — MM. les garçons du café de Lyon, 5 f. — M. le chef de cuisine du même café, 5 f. — Reynoud, 1 f. — R. de M., 10 f. — Trois anonymes, 4 f. — Brun, 2 f. — Plusieurs anonymes, 5 f. — G. Seibel, 25 f. — C. F. Damburann, de New-York, 10 f. — M^{me} B., 5 f. — Une dame, 2 f. — Lardenois, 1 f. — Rey-Sezanne, 5 f. — Bourguignon, 50 c.

Total de la 8^e liste..... 363 f. 50 c.

Total précédent..... 1,853 90

Total général..... 2,217 40

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE

Reçues à la mairie de Lyon.

(9^e liste.)

MM. Antoine Jaricot père et fils, 500 f. — Baroz, commissaire spécial de police, 10 f. — Manin, dessinateur, 10 f. — Aimé Perret, 50 f. — Lamarque, premier commis à la Condition des soies, 10 f. — Un anonyme, 10 f. — Jean Benière, 25 f. — Cléon Clavière, 25 f. — Perret, avoué, 25 f. — Descours et Récamier, 100 f. — Les employés de la maison Pine-Desgranges, 31 f. — La maison Grégoire Giraud et ses chefs d'atelier, 150 f. — Une dame anonyme, 10 f. — Les marchands étalagistes de la place Saint-Jean, 25 f. 25 c. — La loge de l'Asile du Sage, 200 f. — Hurasco, d'Oullins, 10 f. — M^{me} A., 15 f. — N., 5 f. — Robert et Meyrel, 100 f. — Garcin, Noally et Côte, 200 f. — Un anonyme, 5 f. — André Dervieu et fils, 50 f. — Antoine Viollet, 20 f. — Joanny Chauvet, 10 f. — Quelques ouvriers, 1 f. 50 c. — Edouard Guesdon, 50 f. — Marc Nicoud, 20 f. — Bonnet, 10 f. — Girerd fils et frères, 40 f. — Le docteur Pravez, président de la société d'agriculture, 50 f. — Aubry, conservateur des théâtres, 5 f. — Pine-Desgranges père, 50 f. — Louis Bonnardet, propriétaire, 200 f. — Joseph Denard et C^e, 30 f.

Total de ce jour..... 2,052 f. 75 c.

Montant des listes précédentes..... 21,460 75

Total au 3 novembre inclus..... 23,513 f. 50 c.

EXPOSÉ

Lu le 29 octobre par M. le maire de Lyon au conseil municipal, en lui présentant les propositions de recettes et dépenses pour le budget de l'année 1847.

(SUITE.)

Restauration du Palais-des-Arts.

La restauration intérieure du Palais-des-Arts a été heureusement complétée dans le cours de cette année. Le placement des bas-reliefs du Parthénon, que l'administration s'est procurés dans la capitale, vient d'être terminé; cette reproduction de la sculpture grecque donne à ce monument une physionomie, un caractère nouveau, qui justifient réellement le nom qui lui est assigné. Les sommes versées pour cette restauration depuis 1841 s'élèvent à environ 200,000 f.

Restauration de la salle du Grand-Théâtre.

La restauration de l'intérieur de notre Grand-Théâtre a exigé également une somme considérable. Les travaux, aussi rapidement exécutés qu'heureusement conçus, ont fait de notre salle de spectacle l'une des plus remarquables qui existent, et digne sous tous les rapports de la seconde ville de France. Le théâtre des Variétés a nécessité, de son côté, quelques allocations de fonds; des réparations y ont été faites dans la limite que comporte l'exiguïté du bâtiment.

Fontaine monumentale de la place Saint-Jean.

Enfin, la place Saint-Jean a été embellie par l'établissement d'une fontaine monumentale de style Renaissance, dont les dimensions sont proportionnées au périmètre sur lequel elle est bâtie, et en harmonie avec les constructions du quartier, sans lutter, bien entendu, d'architecture et de grandiose avec notre belle église métropolitaine; ce qui eût été, d'ailleurs, aussi ridicule qu'impossible.

Eglises. — Restauration. — Agrandissement.

Les églises, Messieurs, sont aussi des édifices communaux; à ce titre, et surtout par leur destination, elles devaient appeler toute votre sollicitude. Vous vous êtes efforcés de venir en aide aux conseils de fabrique; vous avez concouru à l'achèvement d'une chapelle au territoire des Massues; des fonds ont été affectés à l'établissement d'une chapelle provisoire à Perrache; des crédits ont été successivement votés pour la restauration ou l'agrandissement des églises de Saint-Georges, de Saint-Nizier, de Saint-Bonaventure, de Saint-François, de Saint-Bruno, de Saint-Just, et récemment vous avez décidé qu'une somme de 125,000 f. serait, par portions, égales en quatre années, appliquée à l'érection de l'église définitive de la paroisse de Sainte-Blandine, à Perrache, pour laquelle, depuis long-temps, une masse de terrain considérable a été mise en réserve.

La sollicitude de l'administration, forte de votre appui, a dû se porter spécialement sur des objets qui intéressent particulièrement la vie matérielle de la population, parce que l'usage de ces objets est commun à tous, est de tous les jours et de tous les instants; je veux parler de la voirie urbaine, qui embrasse tant de questions diverses.

Promenades publiques.

Le crédit voté par vous chaque année pour l'entretien des promenades publiques a été appliqué, je crois, de la manière la plus utile. Un traité à forfait, passé avec un entrepreneur placé sous l'inspection vigilante d'un de mes honorables collaborateurs, est une garantie que nos promenades et nos quais seront convenablement et régulièrement entretenus. Sous ce rapport, l'amélioration doit apparaître sensible à tous.

Le pourtour de l'Hippodrome réclamait impérieusement une plantation d'arbres qui servit de promenade et d'abri à la population, lors des fêtes publiques et des courses de chevaux. Cette plantation a été faite; l'ensemble des travaux a exigé un crédit de 10,000 fr.

Chemins vicinaux.

Nos chemins vicinaux ont été en grande partie élargis et leur alignement rectifié. Vous avez consacré à leur entretien des crédits extraordinaires, et, par suite, le nombre des cantonniers a été augmenté. Vous avez pensé que tout ce qui pouvait faciliter le transport et l'arrivage des objets de consommation sur nos marchés tournerait au profit de nos concitoyens, et que c'était là un utile emploi de nos deniers municipaux.

Service de nettoyage.

Le service du nettoyage excitait naguères, malgré les efforts de nos devanciers, de vives plaintes; nous avons cherché à les faire cesser. Ce service, modifié et arrêté sur des bases plus larges que par le passé, et qui a imposé quelques nouveaux sacrifices à la caisse municipale, nous a permis, sinon d'atteindre, du moins d'approcher autant que possible du but désiré.

Voies publiques rendues libres.

Les voies publiques ont été débarrassées partout de cette foule d'ignobles échoppes de marchands de marrons, marchands de bois, marchands de poissons, etc., etc., qui donnaient à notre cité une physionomie aussi bizarre que fâcheuse.

Eclairage public.

La question de l'éclairage public a dû fixer d'abord toute votre attention. Vers la fin de 1834, le gaz n'avait pas encore été appliqué à ce service. A cette époque, la ville était éclairée par 645 becs à huile qui exigeaient une dépense de 162,000 f. par an. En 1835, un premier traité fut fait avec la compagnie de Perrache pour la fourniture de 225 becs. Par une dernière convention à la date du 20 janvier 1841, qui a été de votre part l'objet de longues et consciencieuses discussions, ce service a reçu toute l'extension dont il était susceptible. Le nombre des becs fournis aujourd'hui par la compagnie dépasse 1,250, et exige un crédit de 150,000 f. par an. Nous pouvons presque affirmer que Lyon est, de toutes les villes de France, celle qui possède le service d'éclairage au gaz le plus large et le plus complet.

Construction de perrons.

Divers perrons ont été établis dans le quartier du nord de la ville, en exécution de traités anciens ou nouveaux: un, rue du Commerce, pour faciliter l'accès de la place de ce nom et servir en même temps de mur de soutènement; un autre, entre la rue des Fantasques et la rue Magneval; un troisième, entre la rue Magneval et la rue Bodin; un quatrième, entre la rue Bodin et la rue Mottet de Gérard; un cinquième, entre la place Colbert et la rue Vaccanson. Sous tous ces perrons, par une sage prévoyance, il a été pratiqué des aqueducs de grandes dimensions pour recevoir les eaux pluviales et y établir, plus tard, des conduites pour la distribution générale d'eaux publiques.

Construction de canaux.

Des canaux souterrains, dont la nécessité était depuis bien longtemps reconnue, ont été établis sur plusieurs points de l'intérieur de la ville, savoir: de la rue Bât-d'Argent à la Saône; de la rue du Commerce, par la côte Saint-Sébastien, au Rhône; du même point à la rue Vieille-Monnaie, à la rue Coustou, etc., etc., de manière à desservir une grande partie du quartier des Capucins. Les derniers travaux de ce genre, très importants, ont été exécutés dans la rue Ecorcheboeuf. Cette rue, autrefois presque impraticable, est aujourd'hui complètement transformée; la construction d'un aqueduc depuis la place de la Préfecture jusqu'à la Saône, et le pavage mis en chaussée, en ont fait une de nos voies publiques les plus propres.

Des travaux du même genre ont été exécutés, à frais communs entre l'Etat et la ville, sur la rive droite du Rhône, depuis la porte Saint-Clair jusqu'au cours Napoléon, et sur la rive gauche de la Saône, depuis le pont d'Ainay jusqu'au pont de la Mûlatière.

Quai de la Charité.

Le perré du quai de la Charité, depuis la rue Sala jusqu'à la Manufacture des tabacs, était dans un état déplorable; il a été refait entièrement, et l'établissement de banquettes en pierre a fait disparaître le danger que présentait naguère pour la sûreté publique l'ancien et rapide talus qui régnait sur ce quai.

Digue submersible. — Rive gauche du Rhône.

Vous avez pris part, dans la mesure des intérêts de la ville, à la dépense de la digue submersible construite sur la rive gauche du Rhône, en amont de la barrière Saint-Clair. Le sacrifice imposé à la caisse municipale pour l'exécution de ces travaux a eu un double résultat, celui de ramener les eaux du fleuve vers la rive droite, dont elles tendaient à s'écartier, et d'arrêter les ravages qu'elles exerçaient sur les propriétés territoriales des hospices, dont les intérêts se confondent avec ceux de la cité.

Abattoir public. — Marché aux bestiaux.

L'expérience a fait connaître l'insuffisance de l'Abattoir public à Perrache; vous avez arrêté un projet d'agrandissement en même temps que celui d'un marché aux bestiaux. Pour réaliser cette double mesure, de grandes masses de terrain ont été réservées, et vous avez dû voter des sommes considérables pour les faire remblayer. La quantité de remblais nécessités par le marché futur, les rues adjacentes et quelques autres parties des voies publiques à Perrache, s'élève à plus de 200,000 mètres cubes, et a coûté près de 300,000 f.

Suppression de la fabrique de produits chimiques à Perrache.

Je ne dois pas omettre de rappeler ici une autre mesure du plus haut intérêt, à laquelle la population tout entière a vivement applaudi. L'existence de la fabrique de produits chimiques de MM. Perret dans la presqu'île rendait cette partie de la ville presque inhabitable dans un rayon assez étendu. Par un traité qu'a sanctionné le gouvernement, cette fabrique cessera d'être en activité à partir du 1^{er} janvier prochain. Pour indemniser les propriétaires, et en échange de cette usine et de l'avantage qui résultera de sa suppression, vous avez dû concéder des terrains d'une superficie considérable; mais tout ne sera pas perdu pour la caisse municipale: les terrains qui nous restent sur ce point de la presqu'île et qui étaient invendables prendront une valeur qui nous dédomme de ceux que vous avez dû abandonner à titre d'indemnité.

Latrines publiques.

La privation de latrines publiques était signalée de toutes parts; il y avait là une cause d'insalubrité que l'administration s'est efforcée de diminuer autant qu'il a dépendu d'elle de le faire; des cabinets d'aisance en pierres, au nombre de neuf, ont été établis sur divers points de nos deux fleuves.

Plan général d'alignement de la ville.

Vous avez pensé à dû surtout, Messieurs, se porter sur les moyens d'ouvrir de nouvelles voies de circulation, de faire pénétrer l'air et la lumière là où le besoin s'en faisait le plus particulièrement sentir, sur la nécessité enfin d'avoir un plan général d'alignement ordonné dans des vues d'ensemble et d'avenir. Ce dernier travail, si important, qui intéresse à un si haut degré tous les citoyens, commencé il y a trente années, a été repris par vous sur des bases plus larges, plus en rapport avec les nécessités de l'époque; et, grâce aux soins, à l'activité de votre commission spéciale, nous

enfin un plan général d'alignement que l'administration aura le devoir et la volonté de faire rigoureusement respecter.

Ouverture de nouvelles rues.

Partir de 1841, vous avez voté les dépenses nécessaires pour l'alignement des rues du Doyenné et du Commerce, deux projets d'une utilité incontestable dus à la précédente administration ; l'œuvre a été heureusement terminée en 1842 par l'établissement d'une belle barrière qui ferme l'entrée du Jardin-des-Plantes, l'ouverture de la rue de Bourbon était depuis long-temps réclamée par la population ; vous avez réalisé ses vœux, et ce quartier, d'hui plein de mouvement et de vie, présente un heureux contraste avec ce qu'il était autrefois.

Par vos soins, la rue Imbert-Colomès a été élargie jusqu'à la Côte, et par sa jonction avec la rue Neyret, à la suite de laquelle se trouve la rue des Chartreux, il en est résulté une voie large et facile pour communiquer du centre de la ville à la Croix-Rouge, en prenant le point de départ à la place Croix-Paquet par la montée Saint-Sébastien.

La rue des Bouquetiers, si étroite et si passagère, a été élargie sur toute la partie sud ; les mesures sont arrêtées pour le projet dans un terme très court. La rue des Feuillants, qui offrait une cause permanente d'insalubrité et d'incendie, a été transformée en place publique, comprenant d'une part à la petite rue des Feuillants et de l'autre à la place Croix-Paquet.

Je pourrais me dispenser de rappeler ici tout ce qui a été fait pour régénérer le quartier de la Boucherie-des-Terreux ; les travaux sont encore en voie d'exécution, et chacun peut apprécier l'importance de ce vaste projet qui, je l'espère, ne tardera pas à être complètement réalisé.

Vous ne vous êtes pas bornés, Messieurs, à arrêter en principe le nouveau plan d'alignement, vous avez voulu en poursuivre l'exécution toutes les fois que l'occasion vous en a été offerte. Ainsi, vous avez commencé l'ouverture de la rue projetée entre la place des Terreaux et la place de la Comédie, vous avez acquis déjà la maison M. Gardon, celle de M. Dolbeau, et traité avec M. Bissuel pour reconstruire sur l'alignement nouveau. Le nombre des maisons acquises ainsi dans diverses parties de la ville, depuis 1841, est de l'exécution de ce plan, en ce qui concerne la voirie urbaine, s'élève à plus de quarante, y compris, bien entendu, celles qui forment le massif désigné communément sous le nom de *paté Paillason*. Ce seul fait, Messieurs, me paraît de nature à lever quelques impatiences particulières, trop promptes à accuser l'administration d'indifférence ou d'inertie.

Rue centrale.

Enfin, Messieurs, vous n'avez pas reculé devant la dépense qu'occasionnerait l'ouverture d'une belle et large rue centrale, établie par la traversée de massifs de maisons qui se trouvent entre la place de la Préfecture et la rue Basse-Grenette. Ce vaste projet, en changeant la physionomie de cette partie de la ville, mettra en communication directe le nord et le midi, depuis la place des Terreaux jusqu'à l'embarcadere du chemin de fer.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Vous entretient beaucoup depuis quelques jours de l'embellissement de notre cité. Pour notre compte, nous ne voyons pas de quoi nous louer ; mais nous voudrions bien que, sous prétexte d'embellissements, la spéculation ne vint pas détruire ce qui fait l'ornement de notre cité. Ainsi, si l'on en croit certains faiseurs de projets, il ne s'agirait de rien moins que de bouleverser notre magnifique place Bellecour, pour la transformer en parterres et en bosquets, ce qui serait absurde. La place Bellecour tire toute sa beauté de sa largeur et de sa simplicité. Entretenez ou coupez vos tilleuls pour remplacer au plus tôt, mettez à chaque angle de la place une fontaine monumentale, tenez la partout unie, et vous aurez tout ce qu'on peut faire pour cette place, à laquelle on ne peut toucher sans la défigurer et lui ôter son caractère grandiose.

Les étrangers qui la voient pour la première fois sont frappés de sa simplicité et de son étendue, mais aucun ne la trouve trop grande. Cette place publique n'est pas destinée à devenir une prairie ; elle doit rester complètement livrée à la circulation en tous sens, et d'autant plus de valeur que la circulation y est plus libre. Les choses telles qu'elles sont nous paraissent suffisantes ; seulement, il ne faudrait pas s'obstiner à laisser dépérir la promenade des tilleuls.

Je me rappelle que, dans le cours de cette année, notre administration avait chargé des ouvriers de son entretien ; l'un se souvenait, tandis que son compagnon travaillait, et réciproquement. On voyait jamais qu'un en mouvement. C'était absolument le contraire de ce qui se faisait à Paris pour le monument de la baronne de Neuilly : on y travaillait toujours, mais on n'y voyait en général que deux ouvriers, dont l'un se croisait les bras quand l'autre agit son marteau ou son ciseau.

Je reviendrons sur cette affaire des améliorations de notre principale, si l'on met en avant quelque projet discutable.

DÉSDORDRES AU GRAND-THÉÂTRE. — Des désordres ont troublé au soir la représentation du ballet *Le Diable à Quatre*. Voici à quelle occasion. Le directeur de nos théâtres, pour combler le vide de son répertoire par le départ de M^{lle} Méline, deuxième danseuse, a employé un de ces expédients qui lui sont habituels : une seule danseuse il a voulu faire deux emplois. M^{me} Appiani est venue de cette manière à occuper sur le prospectus des emplois précédents du théâtre qu'un acteur, de quelque mérite qu'il soit, ne parvenait d'un emploi à un autre qu'en passant par de nouveaux débuts. M. Fleury, de crainte qu'on ne vit la ruse, s'est bien fait à faire débiter M^{me} Appiani ; cette actrice a continué les représentations des années précédentes, comptant elle-même y continuer tous les jours, et ce n'est que lorsque M. Fleury l'a forcée à un rôle qui avait été créé il y a une année par M^{lle} Méline, que le public a reconnu que le directeur, pour se passer d'une deuxième danseuse, s'amusa à des tours de passe-passe ; de sorte que M^{me} Appiani, dont les engagements entre les mains de l'administration étaient toujours les mêmes, s'est trouvée ainsi victime des manœuvres de son directeur, et a vu s'élever contre elle une opposition que dès qu'elle rentrera dans les rôles où jusqu'ici son talent a été justement estimé.

Les réclamations du public contre l'administration étaient donc nombreuses. M. le commissaire de police ne l'a pas pensé d'abord ; mais, après des explications qui n'ont donné satisfaction à personne, il a commandé à ses agents d'agir avec vigueur. Ceux-ci ne l'ont pas bien entendu. Un moment après, ils ont excité par des paroles de zèle le plus révoltant l'indignation de toute la salle. Ce qui a été par l'intervention de M. le commissaire de police lui-même, plusieurs personnes ont été délivrées des étreintes brutalement exercées par ces messieurs. On a entendu un sergent de ville dire, en

parlant d'un opposant qui avait fait résistance : « Je lui aurais passé mon sabre à travers le ventre ! » Un agent, s'adressant à un spectateur des plus paisibles et des plus honorables, l'apostropha en ces termes : « Oh ! je vous connais, vous, des étections ! » Le citoyen à qui l'on parlait ainsi avait voté pour M. Laforest. Eh bien ! nous le disons, tout cela est ignoble.

Le tumulte a continué, et M. le commissaire, qui a reconnu à la fin que le public avait raison et que ses agents étaient allés trop loin, n'a plus songé à empêcher des protestations contre lesquelles il avait d'abord cru devoir agir si énergiquement.

L'administration, par l'organe de son régisseur, est venue ensuite donner les explications les plus risibles et les plus pitoyables, et qui n'ont satisfait personne.

M. Fleury est donc coupable envers le public ; il sacrifie à ses intérêts jusqu'à la dignité de ses artistes ; il les expose à des humiliations qui devraient retomber sur lui seul. Mais que fait donc l'autorité, qui assiste à tous ces spectacles des bras croisés ? N'est-ce pas par sa coupable indifférence que les débuts se prolongent jusqu'au septième mois de l'année théâtrale ? Et croit-on que le public, qui voit la manière dont on le joue, qui n'a pu encore obtenir une troupe complète, soit au Grand-Théâtre, soit aux Célestins, qui s'aperçoit chaque jour de la violation des traités que la ville a passés avec M. Fleury, croit-on que ce public ne soit pas justement irrité ? Et si cette irritation occasionne plus tard des désordres, à qui devra-t-on s'en prendre ?

— On nous rapporte que l'autorité vient d'ordonner la suppression du drame *le Château des Sept Tours*. Le drapeau tricolore paraît à la fin du cinquième acte et excite des transports de la police troupe de mauvais goût. Nous rions de bon cœur de voir ces messieurs prendre le vertige dès qu'ils entendent le moindre chant national.

— Nous croyons devoir indiquer dès aujourd'hui les principaux morceaux qui seront exécutés samedi prochain dans le grand concert dont les sœurs Milanollo consacrent le produit aux indigents de Lyon et aux inondés de la Loire, avec une générosité qui prouve que chez elles les sentiments du cœur s'allient à un haut degré au talent de l'artiste.

Maestoso du grand concerto de Vieux-Temps, exécuté par M^{lle} Thérèse.
Adagio et rondo du même concerto, exécutés par M^{lle} Maria.
Neuvième air varié de Bériot, exécuté par M^{lle} Thérèse.
Rondo russe, exécuté par M^{lle} Maria.
Souvenir de Bellini, exécuté par M^{lle} Thérèse.
Duo de la *Part du Diable*, exécuté par M^{lles} Thérèse et Maria.
Le Carnaval de Milan, avec introduction et variations burlesques, exécuté pour la première fois par M^{lles} Thérèse et Maria.

Parmi les autres morceaux qui seront exécutés, nous pouvons déjà citer aussi *la Danse des Astres*, de Félicien David, et *les Ruines d'Athènes*, de Beethoven. Cette dernière œuvre sera chantée par plus de 150 voix.

— Les personnes qui, pour le concert donné samedi prochain par M^{les} Milanollo au profit des indigents de Lyon et des inondés de la Loire, voudraient éviter l'encombrement ordinaire des bureaux, pourront, dès à présent, se procurer des billets de premières, secondes, troisièmes, quatrièmes galeries et de parterre chez le concierge du Grand-Théâtre, moyennant un supplément de 10 c. par place.

— Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce en date du 31 octobre, le prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été fixé à 26 f. 88 c. pour les marchés de première classe, au nombre desquels celui de la ville de Lyon est placé.

— Voici la taxe du pain pour la première quinzaine de novembre :

Pain de première qualité.....	53 cent. le kilogr.
Pain de ménage.....	48 —
Pain vendu sur le marché.....	45 —

— Lundi 3 novembre, à quatre heures du soir, on a retiré du Rhône, en amont du pont de la Guillotière, rive gauche, le cadavre d'une jeune fille qui s'y était jetée volontairement, et qui habitait, dit-on, rue Madame, aux Brotteaux.

— Voici la mercuriale du marché au blé de Privas du 31 octobre :

Blé, première qualité, l'hectolitre,	32 f. 50 c.
— deuxième qualité, —	31 25
— troisième qualité, —	30 —
Seigle, —	23 50
Orge, —	19 —
Châtaignes, les 50 kilogrammes,	5 —
Pommes de terre, le quintal métrique,	4 50

— La gendarmerie de Villeneuve-de-Berg a arrêté dernièrement le nommé Cornut, de la commune d'Aubignas, condamné par contumace aux assises de l'Ardèche, en 1844, aux travaux forcés à perpétuité pour plusieurs crimes de viol. Cet individu, devenu la terreur des campagnes qu'il parcourait, a été immédiatement conduit dans les prisons de Privas.

— On lit dans le *Mémorial de Vaucluse* du 1^{er} novembre :

« Nous avons entretenu nos lecteurs d'un vol considérable qui a eu lieu, dans la nuit du 20 au 21 courant, dans le magasin de M. Boyer, bijoutier. M. Roudier, orfèvre de notre ville et gendre de M. Boyer, s'étant adressé à M. Marsal, commissaire de police à Avignon, pour qu'il voulût bien, pendant que la justice informait à Carpentras, se livrer à quelques recherches à l'effet de découvrir les auteurs du vol, ce dernier ne tarda pas à apprendre que le principal coupable pouvait bien être le nommé Joseph Boudier, forçat libéré, évadé de la maison d'arrêt de Toulon le 28 juin dernier, et qui avait pris part, avec le nommé Brocard, au vol fait, au mois d'août suivant, au greffe de la cour royale de Nîmes, ainsi qu'à plusieurs autres méfaits commis dans les départements environnants. Communication de cette donnée fut faite à M. Boyer de Carpentras, et, d'après le signalement indiqué, il fut constaté que quelques jours auparavant Boudier s'était présenté comme acheteur dans le magasin qu'il venait de dévaliser. M. Marsal apprit, en outre, qu'après le vol Boudier était parti pour Lyon. Il se détermina donc à se rendre dans cette ville, où, après trois jours d'investigation, il découvrit la retraite de ce malfaiteur, qui, prévenu qu'on était sur ses traces, partit subitement pour Valence. M. Marsal l'y suivit, et, à l'arrivée du bateau à vapeur qui le conduisait dans cette ville, il reconnut le sieur Boudier sur le port, parmi les voyageurs qui attendaient le bateau pour s'embarquer. Il ne le perdit pas de vue durant tout le trajet de Valence à Avignon.

« Cependant Boudier avait complètement changé de costume, et son extérieur était loin de laisser soupçonner le forçat ; il paraissait jouir de la plus grande sécurité, lorsque, arrivé sous les murs d'Avignon, il se vit arrêté sur le bateau par M. Marsal, qui avait appelé à lui le gendarme Massions et l'agent de police Acheaume, présents sur le quai. Boudier s'était muni d'un faux passeport sous le nom de Roux et se rendait à Marseille pour passer en Italie.

« Immédiatement conduit au bureau de police, il fut trouvé nanti d'un couteau-poignard, d'une somme de 4,900 fr. en or, de six couverts, de deux cuillères à ragout, d'un plongeon en argent, de plusieurs binocles ou lorgnons, de six manches de couteau en argent, et d'un grand nombre d'autres objets de bijouterie qu'il portait dans son paletot. Ces circonstances ne laissent aucun doute ; aussi Boudier n'a point cherché à nier son crime. Déposé dans la maison d'arrêt, il a été mis immédiatement à la disposition de M. le procureur du roi.

« Une personne que ses relations sur le bateau avec Boudier avaient fait prendre pour un des complices avait été en même temps arrêtée par MM. Marsal et Chaillot, commissaires de police. Reconnu innocent, ce voyageur a été mis sur-le-champ en liberté, honteux de cette rencontre, et se promettant bien à l'avenir de ne plus s'entrettenir ni faire connaissance avec les gens qu'il ne connaît pas. »

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« Jeudi matin, à quatre heures, la grande filature de Naviteau, située dans la commune de Castelnaud, sur les bords du Lez, est devenue la proie des flammes. On attribue ce sinistre à un éclat de lampe ou de chandelle tombé sur du coton. »

L'*Echo du Midi* contient à ce sujet les lignes suivantes :

« Le feu, ayant acquis sur-le-champ la plus grande intensité, fut bientôt signalé à la citadelle. Quelques minutes après une compagnie de sapeurs du génie est partie au pas de course, et en vingt minutes a parcouru environ 4 kilomètres.

« Arrivés sur les lieux, ils ont voulu faire fonctionner une pompe qui était dans l'établissement, mais elle s'est trouvée hors de service. L'incendie a rapidement étendu ses ravages, les secours ne pouvant être organisés malgré la proximité de la rivière, et lorsque les pompes de la ville sont arrivées, à midi, tout était consumé ; il ne restait plus que les quatre murs noirs et calcinés. Le bâtiment portait la plaque du *Phénix* ; il était assuré, dit-on, pour 100,000 fr.

« On ajoute que les livres ont été sauvés. »

On lit dans le *Toulonnais* du 28 octobre 1846 :

Dans notre numéro de dimanche nous avons fait connaître les principales circonstances du triple assassinat qui a porté l'épouvante et l'effroi dans tout notre arrondissement. Deux arrestations avaient eu lieu par suite des premières informations : c'étaient celles des nommés Ferrandin et Bonnifay, auteurs présumés de cet horrible meurtre.

Nous donnerons aujourd'hui des détails certains sur la fuite et la nouvelle arrestation de Ferrandin.

Samedi, les prévenus avaient été conduits sous bonne escorte à Sixfours, théâtre du crime, pour établir la coïncidence entre leur chaussure et les empreintes laissées sur le sol. Au retour, dans un endroit nommé les Quatre-Chemins, Ferrandin poussa violemment un des gendarmes qui était à ses côtés et prit aussitôt la fuite. On courut après lui ; un gendarme même le coucha en joue, mais, comme il pouvait atteindre son camarade, il n'osa pas faire feu. La nuit était venue, et on perdit les traces du fugitif.

M. le procureur du roi entra en ville vers huit heures du soir avec l'autre accusé, le nommé Bonnifay ; aussitôt des troupes furent dirigées sur tous les points, et principalement vers l'endroit où l'on croyait que Ferrandin s'était caché. Toutes les démarches pour reprendre cet homme dangereux restèrent sans résultat.

Pendant qu'on faisait ces recherches, Ferrandin avait gagné du terrain et s'était rendu pendant la soirée chez une personne habitant le Cap-Brun, à laquelle il avait rendu un service lors de l'incendie du Mourillon. Soit par intimidation, soit par reconnaissance, cette personne lui livra les menottes et lui donna même des aliments. Après s'être restauré, Ferrandin revint prendre son poste d'observation, où probablement il attendait de ses complices des vivres, des armes, et principalement des souliers. Mais la police veillait, et rien ne put parvenir au secours du fugitif.

Exténué de besoins, Ferrandin se rendit encore la nuit suivante chez le même individu qui lui avait livré les menottes. Il y soupa, lui fit part de ses plans et projets, emporta avec lui un pain, et partit immédiatement pour le lieu où il avait établi son quartier d'observation.

Sur les déclarations faites par la personne qui avait donné l'hospitalité à ce malfaiteur, l'autorité, espérant qu'il viendrait encore dans la nuit du lundi au mardi prendre des aliments, fit poster des gendarmes en embuscade autour de la maison ; mais, soit défiance, soit qu'il eût été averti, Ferrandin ne se présenta pas.

Hier matin, l'autorité apprit que le fugitif s'était montré dans le quartier des Routes, peu distant de Toulon, où il s'était emparé par violence d'un fusil à deux coups et d'une certaine quantité de munitions. L'alarme fut donnée aussitôt. La personne qui avait délivré Ferrandin de ses fers offrit de conduire la force armée vers les lieux où elle supposait que se trouvait le malfaiteur dont elle connaissait les projets, mais elle demanda en grâce une arme à feu pour se défendre en cas de besoin.

Sous la conduite de cet homme, cinquante voltigeurs du 19^e de ligne, sous le commandement supérieur d'un officier de la place, toute la gendarmerie, seize agents de police déguisés, ayant chacun un fusil à deux coups, et des bourgeois armés se dirigèrent vers le vallon dit des *Bonnes-Herbes*.

Là, les troupes se divisèrent et occupèrent toute la partie qu'on supposait servir d'asile à Ferrandin. Les indications fournies étaient exactes, car, après quelques recherches, le malfaiteur fut aperçu armé du fusil dont il s'était emparé le matin.

Dès lors on le cerna de tous les côtés ; il essaya plusieurs coups de feu sans qu'il fut atteint. Agile et lesté, animé d'ailleurs par la rage du désespoir, et voulant sans doute en finir avec la vie, Ferrandin sautait sur les rochers, grimpa avec facilité, tout en chargeant son arme, dont il s'est servi plusieurs fois sans atteindre personne.

Enfin, parvenu à un certain passage, au haut de la montagne, et serré de près, Ferrandin s'est trouvé en face de l'agent de police Victor Honorat, qui l'engagea à se rendre ; mais ce malheureux reçut pour toute réponse un coup de feu qui l'étendit sur le terrain. Le fusil n'était chargé que de plomb n^o 14 ; mais le coup, ayant fait balle, coupa l'artère, et le malheureux Honorat a succombé. La blessure de cet agent n'était pas cependant mortelle ; nul doute que, si un homme de l'art se fût trouvé sur les lieux, il aurait pu sauver la vie à ce serviteur, dont tout le monde déplore aujourd'hui la perte ; il s'agissait tout simplement d'arrêter l'hémorrhagie.

Presque en même temps que ce funeste et bien déplorable malheur avait lieu, un paysan assez avancé en âge, qui faisait partie de l'expédition, et qui se trouvait sur la même ligne, tira sur Ferrandin un coup de fusil dont les plombs atteignirent au côté droit de la figure. Cette blessure l'étourdit sur le moment et le força à plier sur ses genoux ; mais au même instant il se releva et ajusta un voltigeur. Celui-ci, plus lesté, lui décocha une balle qui, l'atteignant un peu au-dessus de l'épaule, le renversa sur le sol dans un tel état qu'on le crut mort ; c'est alors seulement qu'on a pu se rendre maître de ce misérable.

Son corps fut descendu sur la route, et là, après quelques moments de repos, Ferrandin donna signe de vie et demanda à boire, promettant de tout révéler. On s'empressa de lui donner ce qu'il demandait. Un peu de vin ayant animé ses forces, et se croyant bien près de ses derniers moments, ce malheureux fit quelques révélations devant des officiers de police judiciaire, et nomma quatre individus qui furent aussitôt arrêtés et écroués.

On mit en réquisition une petite charrette sur laquelle il fut transporté en ville, escorté d'un fort piquet de troupes de ligne, et accompagné de deux personnes qui étaient avec lui dans la charrette et qui veillaient à ce qu'il n'attentât pas à ses jours.

Lorsque la charrette arriva, toute la route et la rue Royale jusqu'au Palais-de-Justice étaient encombrées d'une partie de la population, désireuse de connaître les traits d'un homme qui était accusé d'un épouvantable forfait, et avait été la terreur, pendant quelques jours, de toute une contrée. Le cortège s'arrêta devant l'hospice civil, et Ferrandin y fut transporté ; au moment où on le descendait de la charrette, des huées partaient de toutes parts.

Ce misérable, que l'on croyait blessé mortellement, n'a que deux blessures : une un peu au-dessus de l'épaule, faite par la balle du voltigeur, qui a effleuré la peau seulement; l'autre à la figure : toute la joue droite est couverte de plombs.

Il va très bien aujourd'hui, et a seulement la figure endommagée. M. le juge d'instruction s'est rendu auprès de lui. On nous assure qu'il a tout nié et prétend n'avoir fait aucune révélation.

Nouvelles diverses.

Les eaux sont retirées, et les malheureux chassés de leurs domiciles ont pu croire qu'en y rentrant tout était fini pour eux, et qu'ils n'avaient plus qu'à reprendre le cours paisible de leur vie quotidienne. Il n'en est pas ainsi, et l'inondation laisse après elle une longue suite de calamités.

D'abord un grand nombre de maisons sont ébranlées dans leurs fondements par l'eau qui a séjourné dans leurs caves et qui y séjourne encore. Il est à craindre que beaucoup d'habitants de ces maisons ne s'endorment dans une fatale sécurité, et qu'à un jour donné, à l'époque du dégel, par exemple, ils ne soient engloutis sous les ruines de leurs habitations minées par la base. L'administration devra donc faire inspecter avec le plus grand soin les maisons inondées, et principalement les chaumières; car le paysan s'endort facilement sur le danger qu'on lui prédit, quand il n'est pas habitué à le vérifier par ses yeux.

Les fourrages mouillés, amassés en tas ou serrés dans les granges fermentent et s'échauffent. Ceux en petit nombre qu'il est possible de conserver doivent être visités et remués avec soin, car la moindre incurie peut amener un incendie. Nous avons vu des paillasses et des matelas amoncelés, dans lesquels, par un motif analogue, un embrasement commençait à se manifester.

(Journal du Loiret.)

— A Blois, le conseil municipal s'est chargé de la distribution des secours aux inondés, et la préfecture, mieux inspirée que celle d'Orléans, a su respecter l'initiative de la municipalité.

Le conseil de Blois a donc centralisé dans une commission prise dans son sein et composée de dix-sept membres les efforts dispersés des citoyens. La répartition des fonds de la souscription se fera aux inondés par les soins de cette commission et sur les renseignements qu'elle prendra et fera prendre, sans acception d'opinions. Nous ne pouvons que louer l'administration municipale de Blois de cette mesure.

(Idem.)

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

La correspondance générale de Madrid, en date du 27 octobre, nous parle du mouvement qui a éclaté à Saragosse; c'est le commencement des conséquences du mariage du duc de Montpensier.

Comme on le pense bien, cette correspondance, tout-à-fait ministérielle, tend à amoindrir cette démonstration; c'est donc sous toutes réserves, et sachant que ce récit a été rédigé comme sous la dictée de M. Isturiz, que nous le reproduisons en attendant les détails :

« Le gouvernement a reçu des dépêches de Saragosse qui portent que les ennemis de l'ordre ont tenté un mouvement dans cette ville; mais les autorités ont agi avec une telle vigueur, que le mouvement n'a pas pu se développer. Le capitaine-général avait été prévenu, à ce qu'il paraît, que quelque chose se tramait dans l'ombre; il avait cru ne devoir d'abord ajouter qu'une foi implicite à cet avertissement; mais des rassemblements nombreux s'étant formés dans un des quartiers de la ville, le capitaine-général s'est em-

pressé de monter à cheval, et, à la tête de quelques troupes, il s'est porté vers le quartier théâtre de ces rassemblements.

» Les groupes, à la vue des soldats, se sont dispersés. On les a poursuivis avec vigueur. On a entendu proférer quelques cris de *Vive Espartero!* Il paraît même qu'il aurait été tiré quelques coups de fusil. Un certain nombre d'arrestations ont été faites, et tout est rentré dans l'ordre, grâce à l'énergie des autorités. Une instruction va être ouverte sur ces faits, et les coupables seront châtiés rigoureusement. »

— A Madrid, on parle d'une prochaine modification du ministère. M. le général Sanz aurait péremptoirement refusé de signer le brevet de maréchal-de-camp pour Munoz et celui de capitaine-général de l'île de Cuba pour M. Fuigoso. M. Sanz se retirerait plutôt, et, s'il s'en allait, M. Caneja le suivrait. Pourquoi donc Munoz, cette illustration d'alcôve, ne serait-il pas fait général, puisque la reine-mère en a fait un duc et son mari, et que les enfants de ce monsieur sont les chers cousins et les chères cousines de MM. de Montpensier et d'Aumale?

PORTUGAL.

D'après le *Diario do Governo*, journal du cabinet de Lisbonne, tout va pour le mieux, les troupes sont fidèles, et la tranquillité règne à Abrantès, à Thomar, à Santarem, à Elvas, à Estremoz et à Castello-Branco. Suivant les lettres du *Clamor Publico*, au contraire, le gouvernement n'a d'autorité que dans l'enceinte des barrières de Lisbonne, et les troupes sillonnent les routes, portant aux villes le drapeau de l'insurrection, et soutenant la formation des juntes révolutionnaires. On lit dans une de ces lettres, en date du 21 octobre :

« Le 1^{er} régiment d'infanterie est parti pour Santarem; il n'est composé que de 400 hommes. Le roi a accompagné ce régiment jusqu'au lieu de l'embarquement; il s'est rendu ensuite au château-fort, où il a fait mettre en liberté les soldats retenus pour de légers délits. Dans tout le trajet de Belem à la ville, pas un vivat n'a éclaté sur le passage du roi, pas une personne n'a salué. Il paraît que la froideur et l'indifférence du public lui ont été sensibles. A son retour de Belem, les flatteurs qui entourent toujours les rois ont insulté deux cavaliers qui, rencontrant le roi, s'étaient rangés pour le laisser passer et l'avaient salué poliment; les courtisans ont déclaré que sur le passage du roi il convenait que les cavaliers misent pied à terre. Dom Miguel n'en eût pas exigé davantage. Les deux cavaliers et quelques personnes ont été arrêtés, comme ayant montré peu de respect pour le roi.

» Tous les jours il est procédé à des arrestations. On embarque à bord des bâtiments les individus dont on suspecte les sentiments. Beaucoup de personnes ont émigré par précaution. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS,

Fabricant de plaqué première qualité, tel que réchauds de table, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, sucriers, bords de table, soupières, théières, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

COUVERTS

Dorés et argentés à Paris par les procédés *Reuzé*, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Autres couverts d'un beau blanc et d'une solidité égale à l'argent, de 1 f. 25 c., 1 f. 75 c. et 2 f. 50 c.

HORTICULTURE.

M. DUCHER, horticulteur-fleuriste, cultive les genres rosier, dahia, plantes en vases, etc., et vend à un prix modique. — S'adresser maison Bernard, près le fort des Brotteaux, à la Guillotière.

Le magasin d'ognons à fleurs de Hollande, place de la Platière, est abondamment fourni de ce genre de plantes. On y trouve des graines diverses, et notamment de pommes de terre.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 novembre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait quelques affaires à 82 75 pour fin novembre; mais les premiers cours au parquet n'ont été cotés qu'à 82 50 en liquidation, et à 82 65 pour fin novembre.

Comme il y avait encore beaucoup de rentes à vendre en liquidation, le 5 0/0 est tombé à 82 45, le report étant à 20 centimes. Lorsque la liquidation a été à peu près terminée, il y a eu une réaction en hausse, et le 5 a fermé au parquet à 82 80 pour fin novembre. Dans la coulisse, il est resté offert à 82 77 1/2.

Encore de la baisse sur les chemins de fer, quoiqu'il y ait eu une légère reprise à la fin de la bourse.

Trois pour cent.....	82 60	Versailles (rive droite)...	»
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	260 »
Quatre et demi pour cent.	»	Paris à Orléans.....	1230 »
Cinq pour cent.....	117 65	Paris à Rouen.....	902 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	687 50
Trois pour cent belge....	»	Avignon à Marseille....	872 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	»	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge....	102 1/4	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux....	550 »
Récépissés Rothschild... 102	»	Amiens à Boulogne....	»
Cinq pour cent romain... 102 3/8	»	Montereau à Troyes....	»
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord ..	661 25
Banque de France.....	3470 »	Dieppe et Fécamp.....	335 »
Comptoir Ganneron.....	1160 »	Paris à Strasbourg....	477 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	487 50
Caisse Lafitte.....	»	Paris à Lyon.....	495 »
Obligations de Paris.....	1395 »	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.	»	Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste....	»

Bourse de Lyon du mercredi 4 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	867 50	»	868 75	870	868 75	868 75
prime d. 10.	»	»	»	»	880	881 25
Paris à Orléans.	»	»	1230	1252 75	»	»
prime d. 10.	»	»	1237 50	1256	1243 75	»
Paris à Rouen.	»	»	900	»	902	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	574 25	»	570	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	662 50	661 25	660	660
prime d. 10.	»	»	665	»	673 75	»
Paris à Lyon.	»	»	496 25	»	496 25	»
prime d. 10.	»	»	500	»	»	»

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n. 162.

La dame veuve GUGENHEIM ne peut laisser sans réponse la note qui a été insérée dans plusieurs journaux de cette ville au nom du sieur WEILLER, subrogé tuteur de Gabriel GUGENHEIM, son fils.

Elle déclare en conséquence :

1^o Qu'elle a toujours sa qualité de tutrice légale de son fils, et que si des démarches étaient faites pour lui enlever cette qualité, elle saurait se la faire maintenir;

2^o Qu'aucun contrat n'a précédé la célébration de son mariage avec feu Joseph GUGENHEIM; que, par conséquent, aux termes de l'article 1393 du code civil, elle était commune en biens avec son mari, et que le sieur WEILLER en impose au public lorsqu'il soutient le contraire;

3^o Que, soit en sa qualité de tutrice légale de son fils, soit en sa qualité de commune en biens avec son défunt mari, elle a seule le droit de poursuivre le recouvrement des sommes qui étaient dues à ce dernier;

4^o Que la qualité de séquestre conférée par une ordonnance de référé à M^e CHARVÉRIAT, notaire à Lyon, n'avait qu'un caractère purement provisoire; que cette qualité a cessé depuis l'inventaire fait dans le domicile du sieur GUGENHEIM; qu'au surplus, M^e CHARVÉRIAT avait été simplement chargé, sur la demande de M^{me} GUGENHEIM elle-même, d'encaisser les deniers qui seraient recouvrés, et que l'ordonnance en question a déclaré d'une manière positive que les poursuites contre les débiteurs seraient exercées par M^{me} GUGENHEIM seule;

5^o Que, lorsque M^{me} veuve GUGENHEIM fait tous ses efforts pour découvrir les auteurs des scandaleuses spoliations dont la fortune de son mari a été l'objet, il est bien surprenant qu'elle se voie susciter des entraves par le subrogé tuteur de son fils;

6^o Que, si M. WEILLER comprenait mieux ses devoirs, il se joindrait à elle pour mettre la justice sur la trace des spoliations;

7^o Que, privée du concours du sieur WEILLER, M^{me} veuve GUGENHEIM n'en persistera pas moins dans les démarches qu'elle a entreprises pour retrouver sa fortune et celle de son fils;

8^o Qu'elle prie donc les personnes qui auraient des renseignements à donner sur la consistance de cette fortune, de vouloir bien s'adresser à M^e GALLIOT, son avoué;

9^o Qu'après le présent avis et celui qui a été précédemment donné, toutes personnes qui continueraient de vouloir cacher les dépôts faits entre leurs mains par feu Joseph GUGENHEIM, seront poursuivies comme complices des spoliations dont il vient d'être parlé. (2397)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — Ou fait des envois. (Affranchir.) (4246)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

AVIS AU COMMERCE.

Service de la Compagnie Générale DES REMORQUEURS DE LA LOIRE.

En attendant que les canaux qui ont souffert des ravages de l'inondation puissent être rendus à la circulation, notre sollicitude se porte dès à présent sur les moyens de renouer les communications entre Orléans et Roanne, en organisant par remorqueurs un service de transport d'Orléans à Digoin, et de là jusqu'à Roanne par le roulage. Ce service temporaire satisfera aux besoins les plus pressants dans un moment où les routes sont crevées et le roulage encombré. Nous en réglerons les conditions de manière à contenir les intérêts.

Orléans, le 26 octobre 1846.

Le directeur-gérant de la Compagnie Générale des Remorqueurs de la Loire, S. MOREL. (1588)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et fixes.

S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

A VENDRE. Plusieurs appareils, sans corps de pompe, pour la fabrication des eaux et limonades gazeuses à des prix très modérés. Un seul homme peut fabriquer 1,200 bouteilles par jour.

S'adresser à M. Billot, pharmacien fabricant d'eaux minérales, place Saint-Vincent, 3. (4389)

A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie bien achalandé, existant depuis cinquante ans. S'adresser rue de la Cage, 13, à Lyon. (4396)

ENTREPRISE DE VIDANGE INODORE, au moyen d'un système breveté sans garantie du gouvernement.

L'expérience a démontré la supériorité de ce système, auquel plusieurs perfectionnements viennent encore d'être ajoutés. En conséquence, l'entrepreneur a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, régisseurs et locataires principaux qu'il se charge d'opérer l'extraction des matières contenues dans les fosses d'aisance, conformément à l'arrêté municipal de 1845.

S'adresser, pour traiter de la vente et de l'achat desdites matières, soit au comptant, soit à terme, grande rue des Capucins, n. 7, au rez-de-chaussée, et cours Trocadéro, n. 2, au 2^{me}, de neuf à quatre heures, tous les jours. (1565)

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

MM. BONTHOUX et ROGIE frères, marchands de chevaux, ont l'honneur de prévenir MM. les Lyonnais qu'il leur arrivera, le 7 novembre courant, cinquante chevaux de luxe et vingt chevaux à deux fins à l'hôtel du Cheval-Blanc et à l'hôtel du Flacon-d'Argent, à la Guillotière. (4395)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

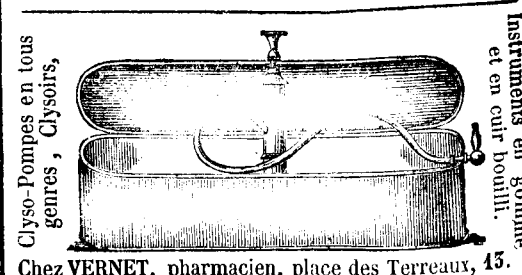
A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (4350)



Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs, Instruments en gomme et en cuir bouilli. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrôlements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER. (5544)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulaille, 19.